

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021 (18H30)**

**Présidente** : Madame BERTRAND Catherine, Maire

**Présents** : Messieurs BURTEAU Gilles - MALDEREZ Alain – Madame VIARD Marie-Laure - Messieurs MOREAU Didier - COLLIN Thomas – Mesdames BARBIER Chantal - GEOFFROY Amandine – MENDEZ Manu - BAILLY Monique - Monsieur BROSELIN Eric - Madame DESBAS Cathy

**Excusés** : Messieurs FERLAY Thierry – DUVERGER Mathieu – DENIBOIRE Julien

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 05 juillet 2021.

Madame le Maire précise que :

- la question du droit de préemption sur la vente de la parcelle C 26 et des parcelles boisées C 403 et C 468 n'est plus d'actualité : M. GELIN a accepté de les vendre directement à la commune. Le sujet est à l'ordre du jour de la séance de ce jour.
- la demande de formation en alternance à l'école n'a finalement pas été acceptée (50 % du coût de formation à la charge de la commune en plus de la rémunération)

**- ASSAINISSEMENT :**

- TRAVAUX : La consultation des entreprises pour les travaux de renouvellement de la lagune a été lancée le 02 septembre. La date limite de réception des offres est fixée au 04 octobre 2021.

- EMPRUNT : Madame le Maire présente les 3 offres reçues pour un emprunt de 230 000 €, dont la meilleure est celle de la Banque des Territoires. Compte-tenu des aléas liés à l'approvisionnement des matériaux, la décision de contracter un emprunt et son montant sera prise à la prochaine séance, après l'ouverture des offres des entreprises. La décision de renouveler la ligne de trésorerie est également reportée à la prochaine séance.

L'Agence de l'Eau a accusé réception du dossier complet de demande de subvention en date du 12/07/2021.

**- RAPPORT ANNUEL 2020 ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

Gilles BURTEAU, Adjoint, présente le rapport sur le prix et la qualité du service public communal d'assainissement collectif de l'année 2020. Le Conseil Municipal adopte ce rapport tenu à disposition des usagers en mairie et disponible sur le site internet de la commune.

**- RAPPORT ANNUEL 2020 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :**

Monique BAILLY, déléguée au SPANC, présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'année 2020 rédigé par ce Syndicat et adopté par le Comité syndical en date du 17/03/2021.

Ce rapport est à la disposition des usagers en mairie et sur le site internet de cette collectivité.

**- MODIFICATION DOSSIER SUBVENTION INFORMATIQUE CONSEIL REGIONAL :**

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de subvention informatique, le Conseil Régional exige l'achat d'un écran supplémentaire pour l'ordinateur portable destiné au secrétariat de mairie au titre du pack 1. Il convient donc de modifier la délibération du 25/05/21 pour inclure le coût de cet équipement estimé à 190.27 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve cette modification.

**- BOIS :**

**- AFFOUAGES HIVER 2021/2022 :**

Les modalités sont identiques à l'année dernière : Parcelle 7 du bois de la Roche - Tarif 40 € le lot – inscription en mairie jusqu'au 30/10/2021 - Attestation d'assurance obligatoire à fournir ; Les garants sont Messieurs Gilles Burteau, Pierre Gressard, et Pascal Vankenhove.

**- INSCRIPTION COUPES DE BOIS POUR 2022 :**

Sur les conseils de l'ONF, le Conseil Municipal demande :

- la délivrance (affouage) de la parcelle 17 (Bois de Chassagne) : bordure route Chérizet et pré M. Delorme ;
- la vente à l'Unité de Produits (=au stère) de la P.13 (Bois d'Angoin) à 2 particuliers ;
- la vente à l'Unité de Produits (=au stère) des chablis de diverses parcelles du Bois de la Fas (chauffage et bois blancs), concentrés sur la parcelle 22 : à M. Lévêque qui a acheté le taillis de la parcelle 21.

M. Lévêque est intéressé pour acheter au m<sup>3</sup> les bois d'œuvre et les têtes de quelques chênes tombés et dépréciés dans la parcelle 21. L'exploitation de la parcelle 21 devrait être faite cet hiver.

**- DROIT DE PREFERENCE :**

L'étude notariale de Me VERGUIN-CHAPUIS a notifié à la commune le projet de vente de 2 parcelles boisées (acacias) par M. DESBRIERES André cadastrées section B 190 et 191 au lieu-dit Les Chauvenières d'une surface totale de 62 ares 57 centiares.

La commune a un droit de préférence (délai 2 mois à compter du 19/07/2021) car ces parcelles sont situées sur son territoire (article L 331-24 du Code Forestier).

Le Conseil Municipal décide d'exercer ce droit. Le prix de vente est fixé à 1 200 €.

**- MOTION COMMUNES FORESTIERES :**

Le Conseil Municipal adopte la motion proposée par la Fédération Nationale des Communes Forestières contre l'augmentation de la contribution des communes (+ de 40 % des frais de garderie des bois) et la suppression de 500 emplois à l'ONF.

**- LOCATION LOGEMENT ECOLE :**

Le Conseil Municipal décide de louer le logement de l'école à M. DESBAS Simon à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, pour un loyer mensuel de 350 € + une provision pour le chauffage gaz de 70 €.

Ce logement était inoccupé depuis le 1<sup>er</sup> août 2020.

**- VENTE TUILES :**

Le Conseil Municipal décide de vendre un stock de tuiles provenant de chantiers communaux à l'entreprise CERSOT CHARPENTE au prix de 700 €.

**- PROPRIETE COTELLA :**

Une réunion est prévue le 21 octobre 2021 pour définir le projet d'utilisation de ce bâtiment.

Le portage du foncier de l'opération d'acquisition de la propriété COTELLA sera confié à l'Etablissement Public Foncier du Doubs BFC.

**- DOSSIERS EN COURS :**

**- Atelier technique :**

Suite à la consultation, 3 offres ont été reçues pour le lot 1 et 1 seule offre pour chacun des lots 2 et 3. L'escalier métallique relevable du lot 2 n'a pas été chiffré par l'entreprise pour des raisons de sécurité. L'option prévue pour le déplacement de la cuve de récupération des eaux pluviales, chiffrée à 5 928.25 € HT, n'a pas été retenue dans les marchés.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise sur délégation du Conseil Municipal pour la signature des marchés de travaux de modification sur procédure adaptée avec les entreprises suivantes :

- pour le lot N° 1 : Gros-Œuvre : avec l'entreprise MORAIS SAS à PARAY-le-MONIAL – 71600 -, pour un montant de 24 853.75 € HT ;

- pour le lot N° 2 : Petite charpente métallique – Bardage – Serrurerie – Portes industrielles : avec l'entreprise COMEP SICOP SAS à GIBLES – 71800 - pour un montant de 51 500 € HT ;

- pour le lot N° 3 : Electricité - Courants forts et Courants faibles : avec l'entreprise DUCLUT ET FILS SARL à FEILLENS – 01570 -, pour un montant de 6 313.06 € HT ;

Soit un total de 82 666.81 € HT et 99 200.17 € TTC supérieur à l'estimation chiffrée à 72 500 € HT. (Décision N° 2021-5 du 07/09/2021 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20210907-DEC2021-5-AU du 07/09/2021) ;

Le début des travaux est fixé contractuellement au 08/09/2021 comprenant la période de préparation. La durée du chantier est fixée à 2 mois. L'entreprise de Gros-Œuvre interviendra fin octobre.

Une première réunion est fixée au mardi 28/09/2021 à 16 h.

**- Voirie :**

Ecluses : Un caniveau-grille sera ajouté ; il reste une partie de la signalisation à poser.

L'enduit de la route de Massy est prévu dans les prochains jours.

Une réunion de la commission voirie est fixée au 29 septembre 2021.

**- Cimetière :**

Le columbarium sera livré d'ici la Toussaint.

La 2<sup>ème</sup> tranche de végétalisation est prévue début octobre.

**- Périmètre Délimité des Abords :** L'UDAP a fait une proposition en date du 26/07/2021.

Des modifications ont été proposées.

**- Acquisition de parcelles C 26 – 403 – 468 – Consorts GELIN :**

Madame le Maire rappelle les parcelles mises en vente par les Consorts GELIN dont trois d'entre elles sont intéressantes pour la commune.

Le Conseil Municipal décide l'acquisition des parcelles cadastrées :

- C 26 de 41 a 07 ca, située en partie en zones 1AU et Aa du Plan Local d'Urbanisme (Les Ravarys) utile pour le projet d'urbanisation à court et moyen terme de ce secteur prévue dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLU (Acquisition de terrains en vue de réserves foncières) ;

- C 403 de 14 a 80 ca (Champ Sain), et C 468 de 8 a 75 ca (La Borde Chevillat) boisées,

Aux consorts GELIN au prix de 1 000 € pour l'ensemble des 3 parcelles ;

Et autorise Madame le Maire à signer l'acte à intervenir auprès de Maître VERGUIN-CHAPUIS, Notaire à CLUNY et toutes pièces relatives à ce dossier ; les frais d'acte seront supportés par la commune.

**- PERSONNEL :**

**- Recrutement d'un adjoint technique en CDD :**

Le Conseil Municipal décide de recruter un 3<sup>ème</sup> agent pour renforcer l'équipe des services techniques, en contrat à durée déterminée à temps complet sur emploi permanent pour une durée initiale de un an et de créer l'emploi correspondant au tableau des effectifs.

**- Création de deux emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour permettre l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de Camille Rigaudier et Bernard Fauconnet, suite à la validation des Lignes Directrices de Gestion par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion 71 le 06 juillet 2021.

**- Forfait mobilités durables :**

Suite à l'avis favorable du CTP du 06/07/21, le Conseil Municipal décide d'instituer le forfait annuel de 200 € pour les agents qui se rendent au travail régulièrement à vélo ou en covoiturage (100 jours au minimum dans l'année).

**- Assurances des risques statutaires :**

Madame le Maire rappelle la procédure engagée par le Centre de Gestion de la FPT pour la remise en concurrence au 1<sup>er</sup> janvier 2022 du contrat groupe pour l'assurance des risques statutaires du personnel (Remboursement d'indemnités journalières et/ou de capital à la commune en cas de maladie, maternité, accident du travail, incapacité, décès des agents). Délibération du CM du 05/11/2020.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de AG2R Prévoyance pour les 7 agents affiliés à la CNRACL, et à l'IRCANTEC (pour le futur agent contractuel) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 4 ans avec une garantie de maintien du taux sur la durée du contrat (sauf modification législative) et charge le Maire de signer le certificat d'adhésion et effectuer les démarches nécessaires.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, avec une franchise de 10 jours fermes sur la maladie ordinaire, est de 4.82 % pour les agents affiliés à la CNRACL, et de 1,16 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

- **Service civique** : Tao MALHERBE a été engagé pour la poursuite de la mission de service civique à la bibliothèque depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Rappel : le contrat d'engagement est porté par la Ligue de l'Enseignement de Saône-et-Loire, organisme agréé.

Il s'agit d'une mission d'intérêt général : Favoriser l'accès de tous à la culture et aux pratiques artistiques

L'objectif de la mission est de transmettre le goût de la lecture aux élèves de l'école et faire vivre la bibliothèque municipale.

Il interviendra à la bibliothèque et sur les temps méridiens de restauration et garderie

Le contrat est d'une durée de 8 mois, à raison de 24 h par semaine.

L'indemnité de l'Etat est de 473 € par mois + 107 € à la charge de la commune qui seront remboursés par le Conseil Régional.

Tao effectuera un stage d'immersion de 3 jours à la bibliothèque de Cluny

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du volontaire à la commune et à solliciter l'aide prévue par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du dispositif d'appui au service civique en milieu rural (107 €).

Son repas de midi, les jours de classe au restaurant scolaire, sera pris en charge par la commune.

Chantal BARBIER, bénévole de la bibliothèque, remplace Evelyne VIANNENC, en qualité de responsable.

Elle informe d'une opération de retrait périodique de l'inventaire d'un certain nombre de livres à la bibliothèque qui seront mis au rebut ou donnés.

Le pass sanitaire est obligatoire pour l'entrée à la bibliothèque.

#### - **QUESTIONS DIVERSES** :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue pour la maison au 17, rue Froide, et les terrains cadastrés F 88, 676 ET 677 appartenant à M. et Mme CARNUS Alain. Le prix dépassant le montant prévu dans le cadre de la délégation, le Conseil Municipal approuve la proposition de ne pas exercer le droit de préemption sur ce bien ;

- des décisions prises sur délégation du Conseil Municipal de non préemption suite aux Déclarations d'Intention d'Aliéner :

- N° 08/2021, reçue le 02/07/2021, pour le bâtiment, 35 Grande Rue, cadastré section F N° 504 appartenant aux consorts DESBRIERES à FARGES-LES-CHALON (71) ;

- N° 09/2021, reçue le 09/07/2021, pour le terrain, 2 Rue Froide, cadastré section F N° 94 appartenant à Mme FUZEIRO et M. SOLDADO à SALORNAY-sur-GUYE ;

- N° 10/2021, reçue le 05/08/2021, pour la maison, 13, Rue de Confle, cadastré section F N° 63 appartenant à Mme MICHOT Danielle à SALORNAY-sur-GUYE (72 000 €) ;

- N° 11/2021, reçue le 31/07/2021, pour la maison et le terrain, 48, Grande Rue, cadastrés section F N° 497 et 912 appartenant à Mme JAN Evelyne à LA GENETE (71) ;

- N° 12/2021, reçue le 19/08/2021, pour la maison et le terrain, 3, Rue de l'Hôpital, cadastrés section F N° 263 et 267 appartenant à M. et Mme AULOY Bruno à SALORNAY-sur-GUYE ;

- N° 13/2021, reçue le 09/09/2021, pour les terrains, 8, Rue de Confle, cadastrés section B N° 642 et 643 appartenant à M. et Mme PLASSARD Michel à SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF (44) ;

- N° 14/2021, reçue le 11/09/2021, pour la maison, 14, Rue de Confle, cadastrée section B N° 607 appartenant à Mme KLEBERT Josiane à LE CREUSOT (71) ;

- de l'effectif à la rentrée scolaire : 89 élèves répartis sur les 4 classes ;

- du Centre de Loisirs de la Marelle en Campagne de l'été : une moyenne de 25 enfants par jour a été accueillie ; 3 élèves de CE2 ont bénéficié de la semaine gratuite ;

- de la présentation de ce jour de la société QARNOT qui développe des solutions pour revaloriser la chaleur fatale informatique, par la fibre.

Ces équipements pourraient être subventionnés à 80 % par le Conseil Régional.

- de la remise du plan géométral d'Angoin le mardi 05 octobre 2021

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 26 octobre 2021 à 18H30.